

●●●

pant, ce qui lui a souvent causé des tracas, d) 2 camps d'aviation allemands, à Cormeilles-en-Vexin et à Bernes, Bruyères-sur-Oise, ce dernier situé non loin d'un réseau de résistance très actif,

e) réseaux aussi très actifs de la Résistance dans la région de Persan-Beaumont (voies ferrées) et dans le Vexin (cultures, blé, etc.), ainsi qu'autour de la sucrerie de Saint-Ouen-l'Aumône et des papeteries de Persan-Beaumont ».

Ayant ainsi pris pleine conscience de la situation, le capitaine va sans tarder s'efforcer d'inculquer à ses subordonnés ses propres conceptions : « Je veux préciser que tous mes chefs de brigade ont agi en tenant compte des directives que je leur ai données au cours des réunions hebdomadaires que je tenais à Pontoise et je peux dire qu'aucun « Résistant » n'a été arrêté. Le rôle du chef de brigade était très délicat sous l'occupation. Je m'excuse de préciser que, pour toute affaire importante, je prenais, totalement, mes responsabilités, j'appuyais sur place le chef de brigade intéressé, bien entendu en tenant compte de son expérience, de son caractère, de son tempérament, de sa mentalité et de son intelligence, etc. ». Sans pouvoir entrer dans tous les détails et les faits rapportés par cette très intéressante mais très longue relation de notre correspondant — qui couvrirait bien des pages du présent ouvrage —, les consignes données aux gendarmes opérant sur le terrain sont claires ou du moins fortement « suggérées ». Il s'agit, dans un premier temps, de « fermer les yeux » autant que possible sur les infractions à la police économique et sur les multiples petits trafics de denrées alimentaires, notamment de pommes-de-terre, qui s'opéraient quotidiennement à partir du Vexin et permettaient, en dépit des règlements en vigueur, d'apporter un peu de ravitaillement aux populations des villes et de la capitale, tout en traquant, par une nécessité contre-partie, les gros trafiquants du « marché noir » et les abatteurs clandestins de bétail.

Sur le plan des infractions à caractère plus proprement politique, sabotages, déminage, voire de sauter les recensements et les enquêtes auxquelles il était impossible d'échapper. En raison de son caractère particulier, mi-civil, mi-militaire, la gendarmerie disposait d'une certaine marge de manœuvre, à la différence des services de police. L'un des procédés consistait à court-circuiter — en quelque sorte et autant que faire se pouvait — d'un côté les autorités officielles de Vichy installées à Versailles en saisissant le Parquet du Tribunal de Pontoise dont les tendances différentes étaient connues, d'un autre côté la Gestapo en prenant des contacts avec la Feldgendarmerie, moins redoutable et parfois plus

A raison de ces falsifications, les enquêteurs allemands ne purent intervenir que trop tard pour découvrir la vérité et arrêter les fuyitifs. Il s'agissait également et par des moyens semblables, de « camoufler » des prisonniers de guerre évadés d'Allemagne, ou encore des Alsaciens menacés d'être incorporés de force dans l'armée allemande : il en fut ainsi à Vigny et à Auvers-sur-Oise, par ententes concertées

tion du même genre, concernant un gros parachutage de matériel aurait été réalisée à la même époque, dans la région de Mantel-la-Jolie, alors que le capitaine Paris y exerçait provisoirement les fonctions de chef d'escadron ; et ce malgré les mises en garde de certains de ses supérieurs.

Ce travail s'avérait de plus en plus dangereux à la longue car les délateurs — agissant par esprit politique et acquis au

conventions d'armistice. Les officiers allemands, qui étaient d'ailleurs des militaires de carrière, n'étaient, selon toute vraisemblance, pas entièrement dupes mais ils semblent avoir adopté, en général et peut-être en vertu d'une certaine solidarité d'esprit de corps, une attitude tolérante, allant jusqu'à faire arrêter eux-mêmes certains dénonciateurs français tels le nommé J. de Parmain. Paris suppose même, d'après certains renseignements portés à sa connaissance, qu'un Agent de l'Intelligence Service s'était « infiltré » dans les bureaux de la Kreiskommandantur et y agissait mais il nous a été impossible de trouver des confirmations de ce fait. Naturellement, il en allait tout autrement dans les rapports avec la Gestapo de Saint-Cloud ou de la rue de Lauriston à Paris où notre capitaine fut plusieurs fois convoqué et où les entrevues s'avèrent orageuses, en particulier lorsque les gendarmes de Méry-sur-Oise voulurent, en mai 1943, contrôler d'un peu près les agissements d'un certain C., restaurateur des bords de l'Oise, qui était en fait un repris de justice mais en même temps un indicateur au service des Allemands et pourvu par eux d'un ausweis et d'un permis de port d'arme.

Il faut clairement préciser par l'officier allemand du 4<sup>e</sup> étage de la rue de Lauriston qu'en cas de nouvelle tentative d'arrestation de cet individu, C. avait reçu l'ordre de tirer sur les gendarmes et que ceux-ci seraient eux-mêmes arrêtés ainsi que leur chef, puis dirigés sur la prison de Fresnes.

A quelques rares exceptions, la quasi-totalité des brigades de la gendarmerie départementale du Vexin et de la vallée de l'Oise proprement dite étaient acquises à l'idée de résistance et en contacts étroits avec les maquis et les partisans de la région, même si leur ralliement général à la lutte armée des Forces Françaises de l'Intérieur ne fut effectif que dans la période précédant immédiatement la Libération.

D'ailleurs Philippe Viannay, alias « Commandant Philippe », chef des F.F.I. de Seine-et-Oise Nord devait rendre un hommage officiel à ces services de police en clôturant son rapport d'activité, à la fin des commissariats de Conflans, Pontoise, Herblay et Ermont ont facilité notre tâche par leur dévouement, les renseignements qu'ils nous ont fournis et leur grand esprit de patriotisme ».



entre les gendarmes et les maires et organisation de résistance de ces localités.

En d'autres occasions, des gendarmes du Vexin s'employèrent — avec tous les risques que cela comportait — à soustraire aux recherches allemandes les dépôts d'armes parachutées dans la région. En 1943, par exemple, le lieutenant-colonel Bernard Common, membre du réseau « Brutus Boyer » ayant été arrêté, les nazis « cachèrent » ces armes mais sans rien trouver. En effet, alertés à temps par un garde-chasse, les gendarmes français les avaient précédés et avaient dissimulé ces armes dans leur propre voiture de service. Une opéra-

régime de Vichy ou pour de purs motifs de vengeance personnelle — étaient nombreux et maintes plaintes affluèrent dans les bureaux de la Gestapo de Saint-Cloud et de la Kreiskommandantur d'Enghien contre ces brigades de gendarmes, apparemment trop inactives contre les « terroristes », les saboteurs, les propagandistes gauchistes ou communistes, les juifs. A plus d'une reprise, le capitaine Paris dut aller « couvrir » ces hommes et, parfois, leurs imprudences. Il le fit en prenant une attitude strictement militaire, propre à impressionner ses interlocuteurs et en s'appuyant sur les règlements de l'armée ou les

### Menacés par les contrôleurs allemands et les délateurs français - policiers et gendarmes - n'ont qu'une étroite marge de manœuvre

compréhensible. Cette marge était toutefois étroite car il fallait sans cesse se défier des délateurs, des auteurs de lettres anonymes, très nombreux malheureusement à l'époque et prompts à saisir les occupants de toute anomalie, sans parler des agents au service de l'ennemi. « Dans le fond, les responsabilités de la police et de la gendarmerie étaient très importantes et assez périlleuse du fait que, dans les villages, il existait très souvent un agent opérant au profit des troupes d'occupation... A Pontoise nous avons pu déceler plusieurs agents doubles... ».

Parfois la nécessité impose de fausser les enquêtes, voire de falsifier purement et simplement les procès-verbaux. C'est, par exemple, ce qui fut fait par la gendarmerie de Franconville sur l'ordre de son supérieur, en avril 1943, à l'effet de « camoufler » la disparition de deux jeunes gens de la Région parisienne et faisant l'objet d'un avis de recherche de la part de leurs parents ; en fait, ces adolescents avaient été dirigés vers l'Angleterre, via l'Espagne, par un réseau de recrutement et de renseignement opérant en liaison avec le chef de la brigade et le gendarme Musseau.

## Des magistrats contre l'occupation

Forcément plus discrète, en raison de la nature même de la fonction, la volonté de résistance aux impératifs dictés par le prétendu « Ordre Nouveau » s'est fréquemment manifestée au sein des cours et tribunaux de la magistrature civile, en exceptant les sinistres « Sections Spéciales » instituées en 1941 par Pétain et Pucheu pour couvrir d'une apparence de légalité la condamnation à mort des patriotes accusés de « terrorisme » et qui, heureusement, n'eurent pas à fonctionner dans le Val-d'Oise. Ce travail, aux mains de gens intelligents, consistait à contourner adroitement les lois raciales ou pénales imposées par le gouvernement de Vichy en usant de l'arsenal juridique, à méconnaître les règlements draconiens en matière d'infractions économiques ou d'obligation au service du travail, à laisser « pourrir » les dossiers de poursuites, à empêcher la remise aux autorités d'occupation des patriotes poursuivis, à faciliter les communications avec les personnes emprisonnées, etc. Il ne fut pas sans efficacité ni sans dangers pour ces magistrats, souvent dénoncés à la Gestapo comme coupables de mollesse et de négligence par les fanatiques de la collaboration. Il en fut ainsi à Pontoise, au mois de novembre 1942 où, dans la nuit du 18 au 19, quatre magistrats du Tribunal de la ville — MM. Sarrailh, Procureur de la République ;



Affiche apposée par la résistance pour stigmatiser le rôle de Pétain et du gouvernement de Vichy dans la répression.

Coissac, Substitut ; Laidet, vice-président et Vielleville, Juge de Paix du canton — étaient brusquement arrêtés par la Feldgendarmerie sur la dénonciation d'un individu de Parmain, puis transférés à la Kreiskommandantur d'Enghien-les-Bains. Ils ne durent, finalement, d'être libérés et d'échapper à la déportation que sur les énergiques interventions du capitaine de la gendarmerie de Pontoise, Paris et du Conseiller de Préfecture Serre, exerçant les fonctions de sous-préfet, qui parvinrent à convaincre les Allemands qu'il s'agissait d'une vengeance d'un individu peu recommandable, repris de justice par ailleurs. M. Coissac, suspecté et avec quelques raisons par les Allemands, n'en quitta pas moins son siège pour un autre poste peu après.

D'autre part le greffier en chef du tribunal, M. Bois, était en contact avec le réseau « Libre Patrie » et fut un discret mais authentique résistant. Nombre de dossiers de procédure furent par lui détruits ou ignorés.

En ce temps de confusions où, consécutivement à la déroute de nos forces et de nos institutions, les esprits se trouvaient profondément écartelés et divisés, ces actions, pour individuelles ou fragmentaires qu'elles fussent, apportaient au mouvement populaire un soutien moral dont l'importance ne doit pas être négligée.